



CONSEIL D'ADMINISTRATION

⌘

Séance du 25 septembre 2014

⌘

RÉSOLUTION 2014 - 12

relative à l'approbation des :

- règlement des locations de gré à gré du droit de chasse en forêt domaniale**
- règlement des adjudications de chasse en forêt domaniale**

Vu l'article D 222-7 (13°), D 221.2 et l'article D 222.12 du code forestier,

Vu le projet de décret modifiant les dispositions de la deuxième sous-section "exploitation de la chasse" de la section 7 du chapitre III du titre 1er du livre II du code forestier,

Sur le rapport du directeur général, et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'administration,

1. Abroge le règlement des adjudications de chasse en forêt domaniale adopté le 27 novembre 2002 ;
2. Approuve les 2 règlements relatifs aux locations de chasses en forêt domaniale (gré à gré et adjudications) tel qu'annexés à la présente résolution ;
3. Réserve la mise en œuvre effective de cette résolution applicable au 1er janvier 2015, à la condition que le décret modifiant les dispositions de la deuxième sous-section "exploitation de la chasse" de la section 7 du chapitre III du titre 1er du livre II du code forestier, soit publié.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET